

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2007

Publication : 30/11/2007



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 110/41-07
Séance du 23 NOV. 2007

DOTATION D'ACCOMPAGNEMENT DES CHARGES DE CENTRALITE DE L'AGGLOMERATION COLMARIENNE 2007-2008 2EME PROGRAMMATION DES AIDES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°2007/I - 11^e/05 du 14 décembre 2006, relative à la création d'un dispositif d'accompagnement des deux agglomérations haut-rhinoises pour les années 2007 et 2008 et à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de ce dispositif des aides aux agglomérations colmarienne et mulhousienne,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- ❖ Approuve, dans le cadre de la Dotation d'Accompagnement des Charges de Centralité de l'Agglomération Colmarienne 2007-2008, la 2^{ème} programmation d'opérations telle qu'elle figure dans le rapport et pour laquelle le Département s'engage financièrement pour un montant de 243 500,00 €.
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre suivant : programme F 035 - chapitre 204 - Fonction 71 - Nature 20414 - Enveloppe 89661 - Partenariat CAC.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH